

## Valorisation du patrimoine architectural de la Ville de Besançon - Convention avec l'Office du Tourisme/Syndicat d'Initiative

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur :** le Conseil Municipal a confié par convention à l'Office du Tourisme/Syndicat d'Initiative, la mission de mettre en place une série d'actions destinées à valoriser le patrimoine architectural de la Ville. Un animateur-conférencier a été recruté à cet effet, dont une des principales missions est d'organiser des visites guidées de la Ville.

L'Office du Tourisme/Syndicat d'Initiative doit par ailleurs réaliser des opérations de promotion de ce patrimoine par l'édition et la diffusion de dépliants, affiches, guides...

Le financement de cette mission est assuré par une subvention municipale d'un montant de 110 000 F correspondant au salaire de l'animateur-conférencier (à mi-temps) et au fonctionnement des activités.

La Commission «Tourisme» propose au Conseil Municipal :

- d'autoriser M. le Député-Maire à signer la convention à intervenir entre la Ville de Besançon et l'Office du Tourisme/Syndicat d'Initiative portant sur cette mission de mise en valeur du patrimoine courant 1992,

- de verser au compte de l'Office du Tourisme/Syndicat d'Initiative une subvention de 110 000 F à prélever sur le chapitre 961.4/article 657-91024/code service 41060.

**M. NACHIN :** Le recrutement d'un animateur-conférencier par le Syndicat d'Initiative est, je pense, une très bonne chose. Il a assumé pleinement les tâches qui lui étaient confiées et cela de l'avis unanime de ceux qui l'ont vu cet été.

Ce que je voudrais rappeler et j'ai déjà eu l'occasion de le faire à plusieurs reprises, c'est que notre Ville dispose d'un patrimoine architectural d'une très grande valeur et chaque fois que je rentre à Besançon après mes vacances, je suis attristé de voir nos monuments dans un état de dégradations vraiment très inquiétant. Je pense aux remparts de la Gare d'Eau, aux remparts de la Citadelle dont une partie s'est écroulée à proximité des locaux de Radio France. Je pense également à la Porte Noire, à la Fontaine place Victor Hugo, à un certain nombre d'édifices religieux tels Saint-Maurice, Saint-François Xavier, etc.

Je crois qu'il faut que le Conseil Municipal détermine un plan qui permette d'assurer la restauration de ce patrimoine architectural. Je sais par ailleurs que des choses très intéressantes ont été réalisées ; je pense par exemple à la restauration de l'Hôtel Jouffroy, du quartier Battant mais il y a encore beaucoup de choses à faire.

J'ai un vœu à proposer au Conseil Municipal, si vous permettez que je vous le soumette. «*Le Conseil Municipal, considérant que le patrimoine architectural de Besançon constitue pour la Ville une richesse qu'il faut protéger et valoriser, demande à M. le Député-Maire de prendre toutes dispositions pour premièrement faire un inventaire complet des travaux de restauration à entreprendre, deuxièmement faire évaluer le montant des travaux à réaliser, troisièmement établir un échéancier et un plan de financement qui pourrait s'échelonner sur plusieurs années pour tenir compte des moyens dont dispose la Ville de Besançon, quatrièmement faire appel à la participation financière de l'Etat et des autres collectivités*». Voilà donc le vœu que je souhaite que vous mettiez aux voix.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** C'est un vœu tout à fait logique mais il faudrait peut-être joindre la DRAC qui doit avoir dans ses dossiers l'estimation, la liste des bâtiments, des travaux à effectuer. Ce qui va être plus difficile, vous le savez, c'est d'inscrire dans l'échéancier les crédits suffisants pour pouvoir réaliser les travaux, mais sur le fond votre intervention est parfaitement valable et je demande au Conseil Municipal d'approuver cette motion.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- adopte le vœu présenté par M. NACHIN,
- adopte les propositions qui lui sont soumises.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** Vous recevez l'unanimité, mon cher collègue, c'est une belle victoire !